

APPEL A PROJET DU TECHLAB

Programme Co-conception et handicap

Description :

Le programme Co-conception et handicap du TechLab d'APF France handicap vise à **accompagner les startups qui souhaitent intégrer les personnes en situation de handicap dans leur processus de conception produit/service.**

Depuis 2018, le TechLab organise des focus groups, des entretiens et des tests de produits et services avec les usagers et adhérents d'APF France handicap. Fort de ces 5 années d'expérience et de ses 40 startups et entreprises accompagnées, le TechLab structure sa démarche et son accompagnement et lance son premier appel à projet à destination des startups.

Le **Programme Innovation Inclusive** du TechLab prévoit :

- La constitution d'un panel de personnes en situation de handicap, d'aidants et de professionnels au sein d'APF France handicap,
- La formation-action des startups aux méthodes de co-conception avec des personnes en situation de handicap :
 - o adaptation des méthodologies de codesign,
 - o points d'attention éthiques,
 - o coaching posture,
 - o analyse des résultats.

L'ambition de ce programme est de :

- Améliorer l'adéquation entre les solutions innovantes et les besoins des personnes en situation de handicap,
- Favoriser la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à la définition des solutions qui les concernent,
- Maximiser la performance des démarches de codesign menées par les startups afin que leurs solutions atteignent plus rapidement l'ergonomie et la maturité nécessaires à leur succès.

Le déroulement du programme prévoit :

- 3 rencontres / formation sur la démarche de codesign
- 4 temps de suivi individuel des projets
- 1 à 2 rencontres avec une structure APF France handicap (premier temps éventuel de présentation du projet puis rencontre avec un panel de personnes en situation de handicap, d'aidants et/ou de professionnels)

5 startups seront sélectionnées pour la première promotion de ce programme.

A noter qu'aucune dotation financière n'est prévue pour les startups participant à notre programme.

Le panel sera constitué dans une structure d'APF France handicap, en France métropolitaine.

Qui peut candidater ?

Les startups et PME innovantes proposant une solution améliorant la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Nous sommes particulièrement (mais pas exclusivement) intéressés par les solutions dans les domaines suivants :

- La mobilité
- La communication alternative et améliorée
- L'accès au numérique
- L'offre de service médico-social

Les solutions développées ou en cours de développement doivent pouvoir s'adresser aux usagers ou adhérents d'APF France handicap. Ainsi, nous ne serons pas en capacité d'accompagner des projets s'adressant exclusivement aux personnes en situation de handicap sensoriel (auditif ou visuel) ou mental.

Les startups peuvent candidater à **tous les stades de développement de leur projet**. Une candidature dans les phases amont du projet est appréciée. La startup doit s'engager sur la possibilité de prendre en compte les retours des utilisateurs dans les mois suivant l'accompagnement (dans la limite bien entendu de ses moyens). Ce programme s'adresse donc à des startups qui se trouvent encore dans une phase de **développement de leur solution**.

Comment candidater ?

Dossier de candidature à télécharger sur le site du TechLab www.techlab-handicap.org (seuls les dossier reçus dans ce format seront étudiés)

Les dossiers sont à envoyer à aap.techlab@apf.asso.fr. **Toute question relative à l'appel à projet peut également être envoyée à cette adresse.**

Un webinaire sera organisé le 24 novembre à 13h pour présenter le programme et répondre aux questions des candidats.

Une Foire aux Questions (FAQ) sera progressivement alimentée sur le site du TechLab www.techlab-handicap.org.

Le contenu des dossiers ne sera diffusé qu'aux membres du comité de sélection.

Calendrier de l'appel à projets et du programme :

Ouverture de l'appel à projet : novembre

Clôture de l'appel à projet : 15 décembre 2022 à minuit

Pré-sélection : première quinzaine de janvier 2023

Jury de sélection et communication des résultats : 19 janvier 2023

Durée du programme : 4 mois, de février à mai 2023

Dates du programme (en visio, présence requise des participants) :

- Mardi 7 février matin
- Mardi 7 mars après-midi
- Mardi 21 mars après-midi

Rencontres panels (en présentiel) : avril 2023

Clôture du programme : fin mai 2023

Critères de sélection :

Un comité de sélection invitera les startups présélectionnées à venir se présenter le 19 janvier. Celles-ci seront évaluées à partir des critères suivants :

- o La qualité de la solution proposée
- o L'adéquation de la solution avec les valeurs d'APF France handicap
- o La possibilité de prise en compte des retours effectués par les panels utilisateurs
- o La qualité de l'équipe
- o La faisabilité de tests, entretiens ou ateliers au sein d'APF France handicap

Modalités de participation au programme :

Une convention de partenariat sera établie entre les candidats retenus et APF France handicap. Cette convention prévoira notamment une assiduité aux temps de rencontre programmés.

Partenaire :

Ce programme a reçu le soutien de la Mutuelle Intégrance.

